



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
et départementale  
de la cohésion sociale**

## **Comité régional plénier des Pensions de Famille**

**26 janvier 2021**

**Co-animé par la DRDCS et la DREAL**

# Liste des participants

Administration	Nom/Prénom	E-MAIL
<b>PRESENTS</b>		
DDCS 01	<b>FOUCHARD Adélaïde</b>	<a href="mailto:adelaide.fouchard@ain.gouv.fr">adelaide.fouchard@ain.gouv.fr</a>
DDCSPP 07	<b>BOUCHET Bernadette</b>	<a href="mailto:Bernadette.bouchet@ardeche.gouv.fr">Bernadette.bouchet@ardeche.gouv.fr</a>
DDCSPP 15	<b>SCHAFF-GRIGNON Patricia</b>	<a href="mailto:patricia.schaff-grignon@cantal.gouv.fr">patricia.schaff-grignon@cantal.gouv.fr</a>
DDCS 26	<b>COINDET Audrey</b>	<a href="mailto:audrey.coindet@drome.gouv.fr">audrey.coindet@drome.gouv.fr</a>
DDCS 38	<b>ANDRIVOT Sylvie</b> <b>ACCORSI Aurélie</b>	<a href="mailto:Sylvie.andrivot@isere.gouv.fr">Sylvie.andrivot@isere.gouv.fr</a> <a href="mailto:Aurelie.accorsi@isere.gouv.fr">Aurelie.accorsi@isere.gouv.fr</a>
DDCS 42	<b>PAGEAUX Alice</b> <b>MARGAUX BONHOMME</b>	<a href="mailto:Alice.pageaux@loire.gouv.fr">Alice.pageaux@loire.gouv.fr</a> <a href="mailto:margaux.bonhomme@loire.gouv.fr">margaux.bonhomme@loire.gouv.fr</a>
DDCS 63	<b>CIVARD Cécile</b>	<a href="mailto:cecile.civard@puy-de-dome.gouv.fr">cecile.civard@puy-de-dome.gouv.fr</a>
DDD 69	<b>BOUADELLAH Sylia</b>	<a href="mailto:Sylia.bouadellah@rhone.gouv.fr">Sylia.bouadellah@rhone.gouv.fr</a>
DDCS 74	<b>BRAT Morgane</b> <b>GRANDIN Gilles</b>	<a href="mailto:morgane.brat@haute-savoie.gouv.fr">morgane.brat@haute-savoie.gouv.fr</a> <a href="mailto:gilles.grandin@haute-savoie.gouv.fr">gilles.grandin@haute-savoie.gouv.fr</a>
DDT 38	<b>RABUT Mathilde</b>	<a href="mailto:mathilde.rabut@isere.gouv.fr">mathilde.rabut@isere.gouv.fr</a>
DDT 63	<b>RAMADE Séverine</b>	<a href="mailto:severine.ramade@puy-de-dome.gouv.fr">severine.ramade@puy-de-dome.gouv.fr</a>
SGAR	<b>TARANTINO Audrey</b>	<a href="mailto:audrey.tarantino@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr">audrey.tarantino@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr</a>
DREAL	<b>MONNET Frédéric</b> <b>BOSC Lydie</b> <b>MOLL Guylaine</b> <b>CANONNE Estelle</b>	<a href="mailto:frederic.monnet@developpement-durable.gouv.fr">frederic.monnet@developpement-durable.gouv.fr</a> <a href="mailto:lydie.bosc@developpement-durable.gouv.fr">lydie.bosc@developpement-durable.gouv.fr</a> <a href="mailto:guylaine.moll@developpement-durable.gouv.fr">guylaine.moll@developpement-durable.gouv.fr</a> <a href="mailto:estelle.canonne@developpement-durable.gouv.fr">estelle.canonne@developpement-durable.gouv.fr</a>
DRDCS	<b>GAY Nathalie</b> <b>PIGUILLEM Christine</b>	<a href="mailto:nathalie.gay@jscs.gouv.fr">nathalie.gay@jscs.gouv.fr</a> <a href="mailto:christine.piguillem@jscs.gouv.fr">christine.piguillem@jscs.gouv.fr</a>

# Liste des participants

<b>SOLIHA</b>	<b>DOMENACH Nathalie</b>	<a href="mailto:n.domenach@solihha.fr">n.domenach@solihha.fr</a>
	<b>GELSO Daniela</b>	<a href="mailto:d.gelso@solihha.fr">d.gelso@solihha.fr</a>
<b>Santé Mentale France</b>	<b>HIRTZ Fabienne</b>	<a href="mailto:Fabienne.hirtz@arhm.fr">Fabienne.hirtz@arhm.fr</a>
<b>Coordination ARA</b>		
<b>FAS Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>SILVENTE Francis</b>	<a href="mailto:f.silvente@relaisozanam.org">f.silvente@relaisozanam.org</a>
<b>FAPIL Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>POLYCARPE Marine</b>	<a href="mailto:marine.polycarpe@fapil.fr">marine.polycarpe@fapil.fr</a>
<b>UNAFO</b>	<b>NAVALES Pierre-Marc</b>	<a href="mailto:Pierre-Marc.NAVALES@unafo.org">Pierre-Marc.NAVALES@unafo.org</a>
<b>UNAFO</b>	<b>MATHIEU bruno</b>	<a href="mailto:direction@aates.org">direction@aates.org</a>
<b>ARALIS</b>	<b>JEANNIN Richard</b>	<a href="mailto:richard.jeannin@aralis.org">richard.jeannin@aralis.org</a>
<b>Fondation Abbé Pierre</b>	<b>CHASSIGNET Patrick</b>	<a href="mailto:pchassignet@fap.fr">pchassignet@fap.fr</a>
	<b>HATSERIAN Benjamin</b>	<a href="mailto:bhatserian@fap.fr">bhatserian@fap.fr</a>
<b>RELAIS OZANAM / Oiseau Bleu</b>	<b>BAYOT Laure</b>	<a href="mailto:l.bayot@relaisozanam.org">l.bayot@relaisozanam.org</a>
	<b>DOUBOVETZKY Charlotte</b>	<a href="mailto:c.doubovetzky@relaisozanam.org">c.doubovetzky@relaisozanam.org</a>
	<b>GENTIL Michel</b>	<a href="mailto:l.bayot@relaisozanam.org">l.bayot@relaisozanam.org</a>
	<b>BRUMELOT Juliette</b>	-
<b>EXCUSES</b>		
<b>DDCSPP 03</b>	<b>JAMET-STRICHER Myriam</b>	<a href="mailto:myriam.jamet-stricher@allier.gouv.fr">myriam.jamet-stricher@allier.gouv.fr</a>
<b>DDCSPP 43</b>	<b>MONIOT Patrick</b>	<a href="mailto:Patrick.moniot@haute-loire.gouv.fr">Patrick.moniot@haute-loire.gouv.fr</a>
<b>DDCSPP 73</b>	<b>AUPEIX Camille</b>	<a href="mailto:camille.aupeix@savoie.gouv.fr">camille.aupeix@savoie.gouv.fr</a>
<b>DDCSPP 73</b>	<b>JAMBIN-BURGALAT Florent</b>	<a href="mailto:florent.jambin-burgalat@savoie.gouv.fr">florent.jambin-burgalat@savoie.gouv.fr</a>
<b>DDT 15</b>	<b>CHABANON Gilles</b>	<a href="mailto:gilles.chabanon@cantal.gouv.fr">gilles.chabanon@cantal.gouv.fr</a>
<b>Santé Mentale France</b>	<b>BAPTISTE René</b>	<a href="mailto:rene.baptiste@numericable.fr">rene.baptiste@numericable.fr</a>
<b>Coordination ARA</b>		

# Ordre du jour

- 14h**      **Accueil et introduction par les directions régionales,**
- 14h15**    **État d'avancement du plan de développement 2017-2022 des pensions de famille et des résidences accueil,  
Bilan 2020 de l'activité du comité régional de validation et perspectives 2021  
Et 2022**
- 15h15**    **Évaluer la pertinence du projet social d'une Pension de famille et l'impact des actions menées sur la situation et la vie des habitants,  
co-construction et mise en œuvre d'une démarche présentée par la Fondation Abbé Pierre et par des pensions de famille de la région**
- 16h15**    **Conclusion et perspectives**

# Introduction

Comité plénier 2020 reporté en 2021 suite à la crise sanitaire et à la mise en place d'un comité de validation supplémentaire

Tout d'abord, je tiens à préciser que je m'exprime ici au nom du comité régional de validation qui est composé du - SGAR, de la DREAL, et de la DRDJSCS qui assure le secrétariat du comité de validation.

Merci aux participants (à ajuster avec la liste des participants):

- les têtes de réseau associatives dont les adhérents sont gestionnaires de pensions de famille et de résidences accueil : UNAFO, FAPIL, SOLIHA, la FAS, la coordination santé mentale France ;
- la Fondation Abbé Pierre et le CRPA
- les services de l'Etat départementaux : DDCS/PP ET DDT

Ainsi que les pensions de familles qui partagerons avec nous leurs expériences en terme d'évaluation

Quelques rappels sur l'organisation de ce comité plénier des pensions de famille.

Le comité plénier, qui se réunit pour la 4ème fois, a été mis en place en région lors de l'instauration des nouvelles procédures de validation des PF : procédures qui garantissent les financements dès lors qu'il y a validation régionale.

Dans ce cadre, le comité plénier qui associe les services de l'Etat et les têtes de réseaux associatives se veut un lieu d'échanges sur l'état d'avancement du plan de développement national (pour rappel création en ARA de 996 places à horizon fin 2022), et sur la qualité des dispositifs créés et existants.

année particulière / crise sanitaire

La CHAL du mois d'octobre a permis de faire un état des lieux - voir si info spécifique / PF

réforme OTE avec DRDCS puis DREETS

# Introduction

Le comité plénier est un lieu d'échange où il importe de partager ce qui marche, et où évoquer les difficultés et rechercher les solutions, les pistes de travail collectif. Il vient compléter les travaux des des GT déjà mis en œuvre, qui ont abouti à des productions concrètes et mobilisables par les acteurs, et remontées au niveau national.

Lydie BOSCH (DREAL) insiste sur deux points :

dans le cadre des mesures de lutte contre la pauvreté, l'objectif de PLAI-adapté est doublé en 2021, avec notamment les évolutions intervenues sur le programme en juillet 2020, qui lèvent le frein sur le montage financier des projets, souligné dans les travaux menés au niveau région : avec la possibilité de revaloriser les loyers et redevances plafonds, dans les conditions du droit commun. Elle signale également le travail réalisé dans le cadre du GT PLAI-adapté piloté par la DREAL où il a été retenu collectivement de travailler sur appropriation et communication.

Le plan de relance inclut réhabilitation lourde et rénovation énergétique (notamment projets de requalification de RS en PF) et il importe de présenter rapidement les projets qui pourraient être éligibles.

## Présentation du bilan

*il a été signalé au ministère la nécessité d'avoir de la visibilité sur les financements du fonctionnement des PF après 2022*

M. Navales PM Navales alerte sur la vigilance à avoir sur l'après plan et pour éviter le stop and go dans cette politique publique.

La DRDCS indique que du surbooking a été fait en l'absence de certitude que tous projets puissent donner lieu à une ouverture d'ici 2022. Par ailleurs, on a une sorte d'assurance sur après 2022, avec les objectifs fixés en investissement PLAI sur les PF

**État d'avancement régional de la mise en œuvre  
du plan de développement 2017-2022**

# Rappel des éléments de cadrage du plan de développement 2017/2022

**Objectif national : 10 000 places dont 1/3 en résidences accueil**

**Objectif Auvergne-Rhône-Alpes : 996 places**

dont - 664 en pension de famille classique  
- 332 en résidence accueil

Répartition des objectifs sur indicateurs

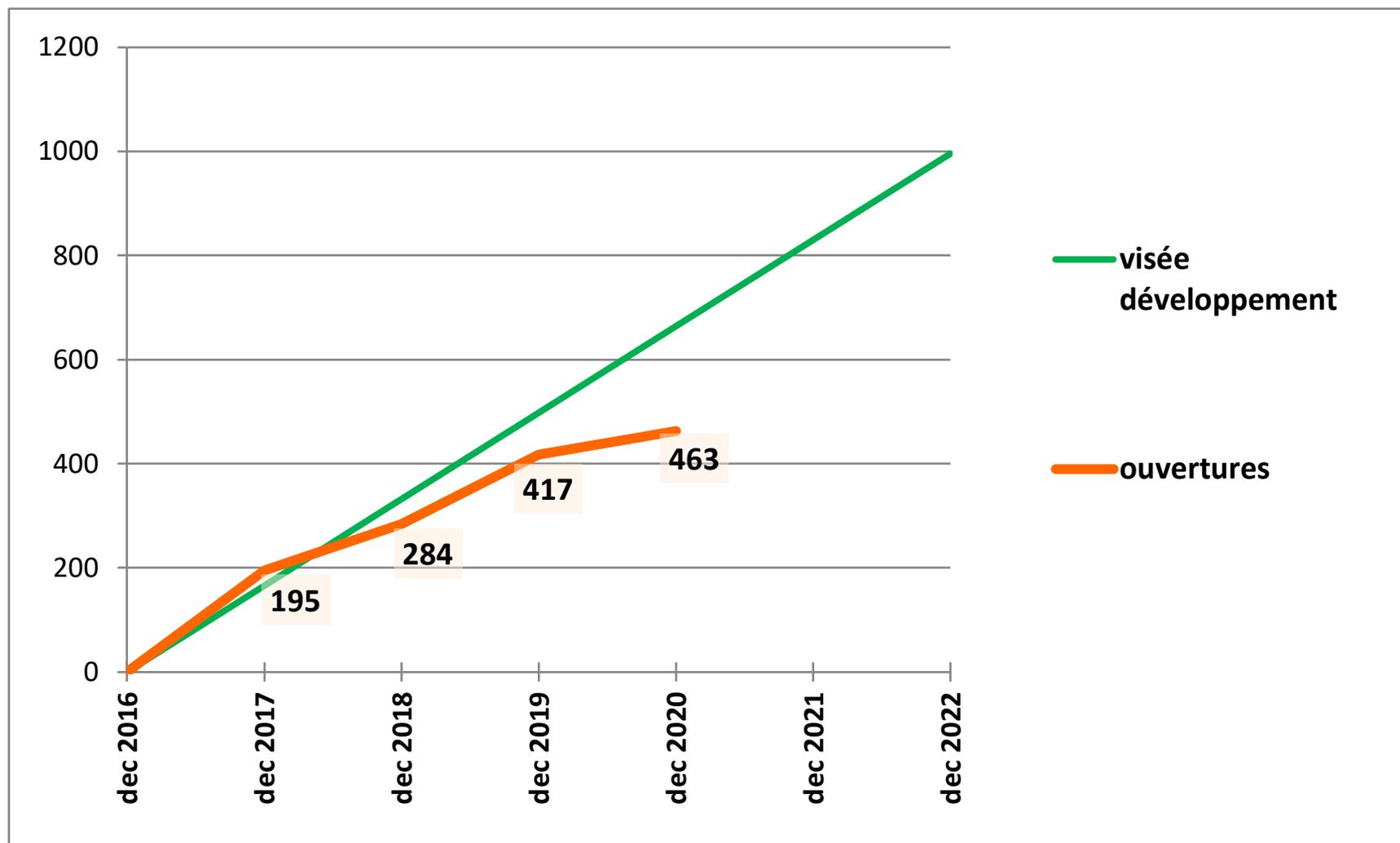
→ pour permettre d'atteindre, à l'issue du plan et par département, un taux d'équipement se rapprochant de la moyenne régionale

Option de surbooking validée début 2020

→ pour sécuriser l'atteinte de l'objectif en ouverture de places à fin 2022 compte tenu des décalages dans la mise en œuvre des projets

**47 % d'ouverture effective après 4 années de développement (sur 6 ans)**

**avec un infléchissement significatif des ouvertures en 2020 lié à la crise sanitaire**



# Présentation du bilan

Malgré l'ouverture de nouvelles PF, des départements vont rester en dessous du taux d'équipement régional moyen, mais la situation s'est globalement améliorée dans toute la région.

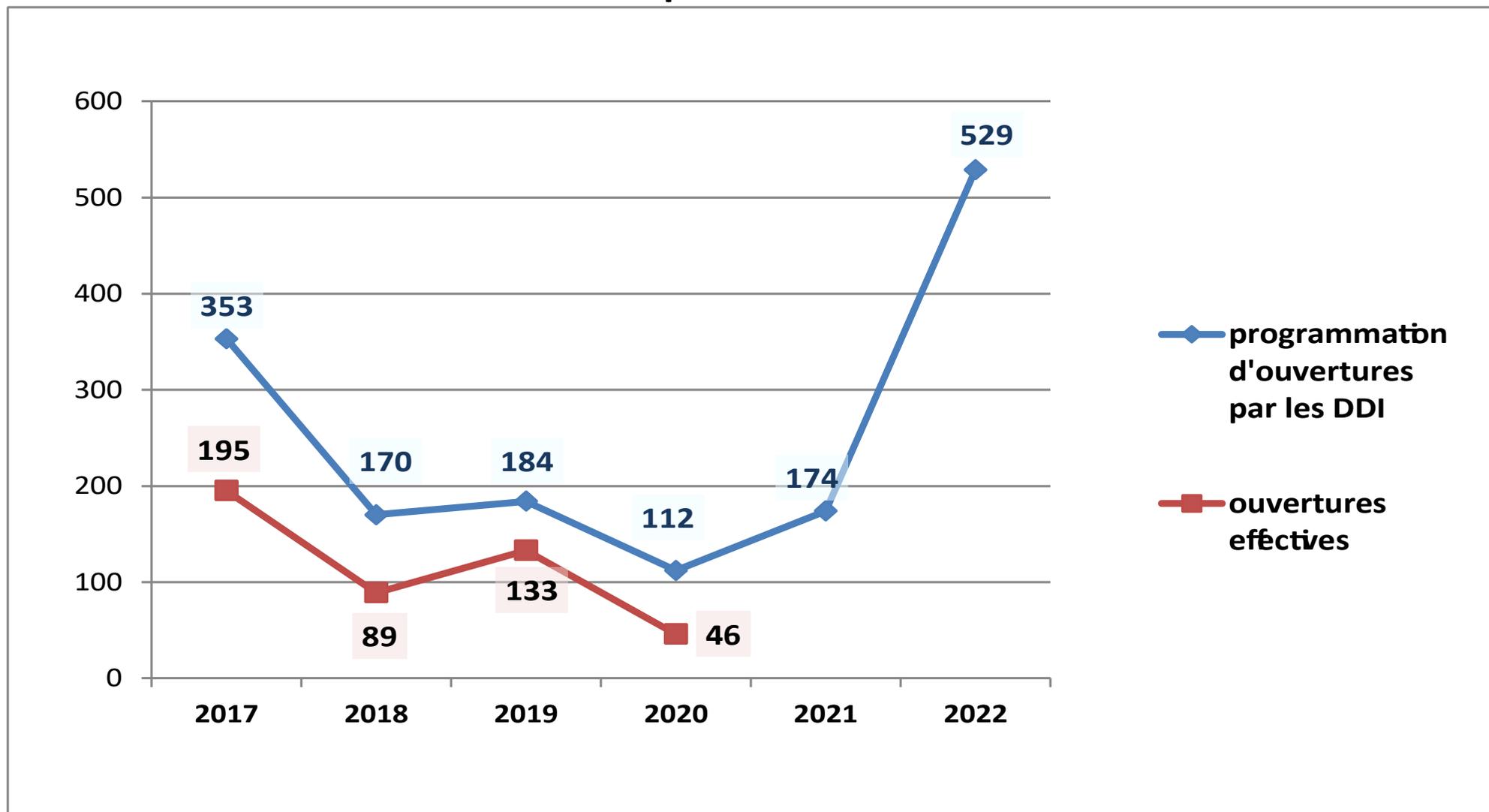
Pierre NAVALES indique être attentif aux résultats et se pose la question de l'après plan de développement des pensions de famille qui se termine fin 2022. Il précise que la DIHAL a affirmé que compte tenu des retards de l'Île-de-France, il serait possible d'ouvrir des places au-delà de l'objectif régional.

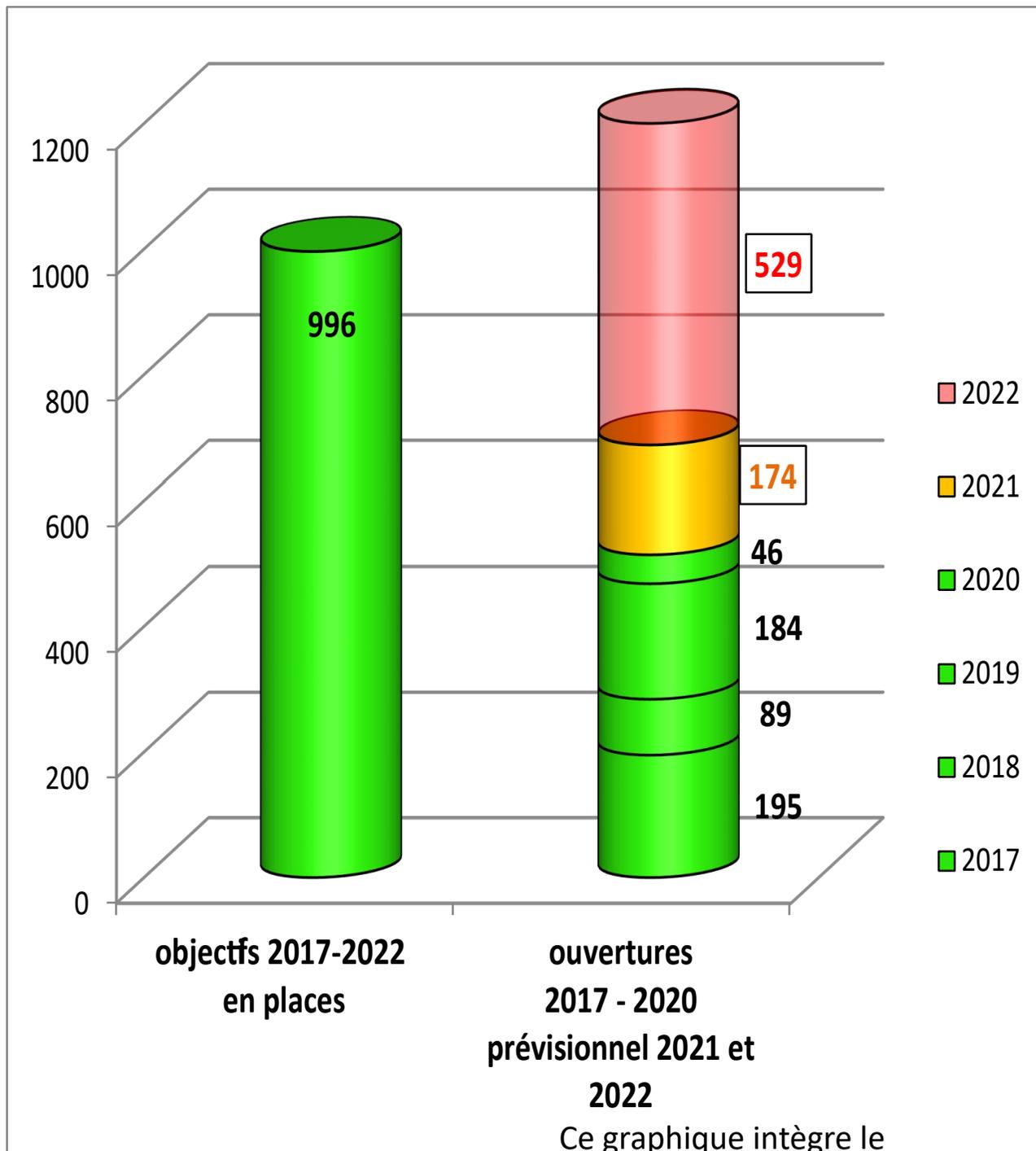
Christine FIGUILLEM rappelle que du surbooking a été fait dans la programmation régionale : 170 places complémentaires sont identifiées, mais une partie de ces places risque de ne pas ouvrir avant fin 2022.

Nathalie GAY indique avoir conscience que le « stop and go » n'est pas une bonne solution et qu'il faut essayer de maintenir la dynamique. Elle précise que le surbooking permettra d'assurer que la région AURA consommera bien toute son enveloppe. Par ailleurs, pour les pensions de famille qui ouvriraient au-delà de 2022, les PLAI continuent d'être programmés.

# Des écarts récurrents entre les ouvertures programmées par les opérateurs et les DDI et les ouvertures réelles, consécutifs aux retards de mise en œuvre

mais une visée d'ouverture importante sur les 2 dernières années





### Des ouvertures prévues en 2021

- pour partie différées suite à la crise sanitaire
- toutes les places sont déjà validées

### Des ouvertures 2022 en partie plus incertaines en raison

- de 32 % des places restant à valider
- du risque de reports sur 2023 consécutifs aux aléas de mise en œuvre des projets

**Mais une atteinte de l'objectif d'ouverture de 996 places envisageable** grâce à l'option de surbooking.

Les places validées non ouvertes en 2022 seront à prendre en compte en 2023

**POUR MÉMOIRE** L'indicateur régional « taux d'équipement »

**Construit par le service statistique sur la base des propositions du groupe de travail DRDCS avec la DREAL et des DDI (DDCS/PP et DDT)**

**Sur la base des critères constitutifs des publics prioritaires concernés par les pensions de famille :**

- **indicateurs pour caractériser les parcours d'hébergement provisoire, nombre de places :**
  - **en urgence,**
  - **en insertion,**
  - **en ALT,**
  - **lits halte soins santé**
  
- **indicateurs pour caractériser la situation des personnes, nombre de :**
  - **bénéficiaires du RSA, isolés, âgés de 30 à 60 ans,**
  - **bénéficiaires de l'AAH, isolés, âgés de 30 à 60 ans**

Les objectifs régionaux du plan de relance ont été fixés en 2017 par la DGCS sur la base du nombre d'allocataires du RSA et de l'AAH et du nombre de places d'hébergement hors hôtel. Les critères régionaux support à la répartition départementale sont donc conformes à cette démarche.

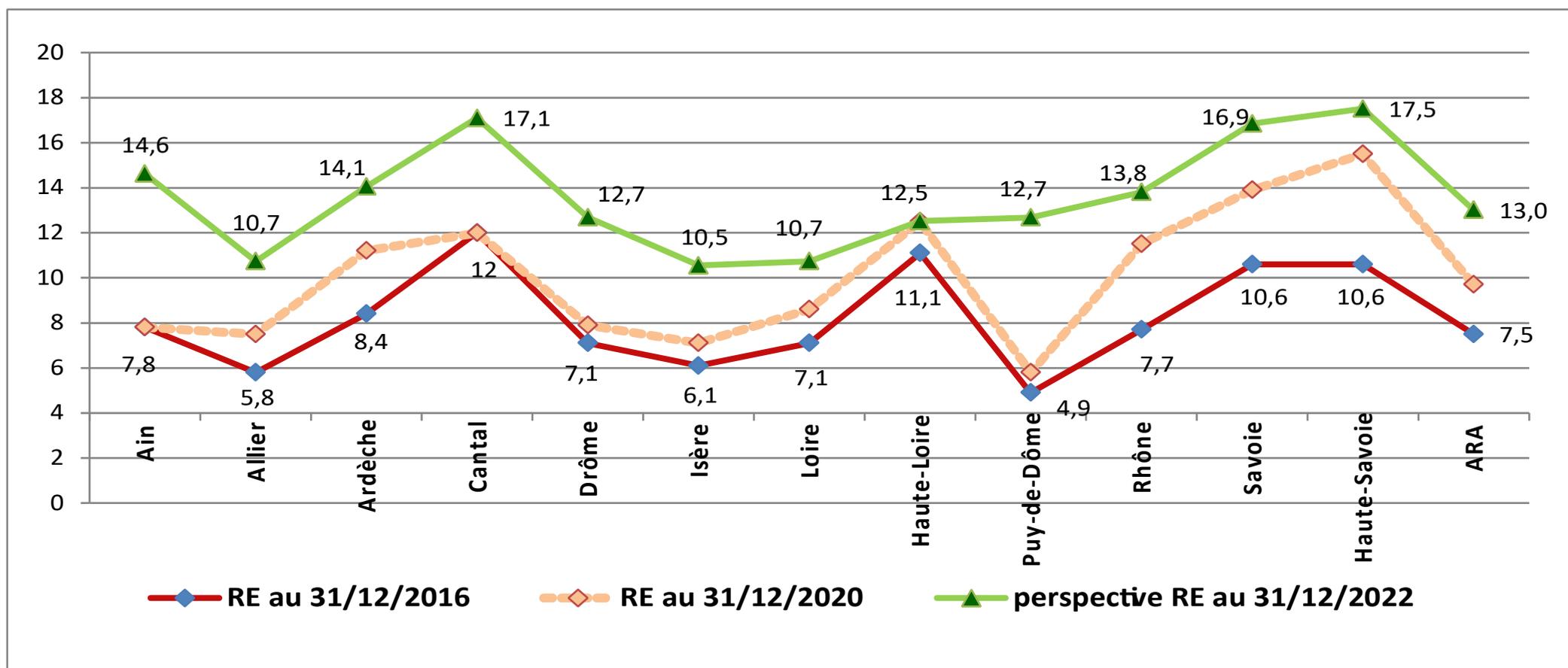
## Projection des taux d'équipement au 31/12/2022 sur la base :

- des indicateurs de répartition retenus en 2017
- des programmations départementales actualisées en janvier 2021 et intégrant le surbooking (hors critères de répartition initiale)

A ce stade de la mise en œuvre :

La Drôme et le Puy de Dôme devraient rejoindre la moyenne régionale

L'Allier, l'Isère et la Loire resteraient en deçà



**Bilan 2020 du comité régional**

**Perspectives 2021 et 2022  
et modalités de suivi**

# **Une sécurisation et une harmonisation du dispositif au niveau régional**

- **Un pilotage régional élargi du comité de validation - SGAR, DREAL, DRDCS - ARS non représentée depuis 2018 -**
- **Des ressources nationales et régionales en appui au montage des projets (circulaires et références réglementaires, guides, études...)**
- **Des outils régionaux supports au dépôt et à l'instruction des dossiers au niveau départemental, et au suivi de la mise en œuvre des projets**
- **La régularité et la visibilité des comités de validation avec une programmation du calendrier à un an**
- **Une première étape de validation en opportunité pour sécuriser le montage du projet**
- **Une articulation des financements d'investissement (besoin renforcé de PLAI dans les premières années du plan) et des financements de fonctionnement (décalage de 1 à 3 ans)**
- **Un comité plénier comme instance de suivi du plan et d'échange entre services de l'État, régionaux et départementaux, et les partenaires régionaux, ainsi qu'un rôle de ressource avec la conduite de travaux partenariaux**

## Les décisions en 2020

19 projets présentés pour 428 places

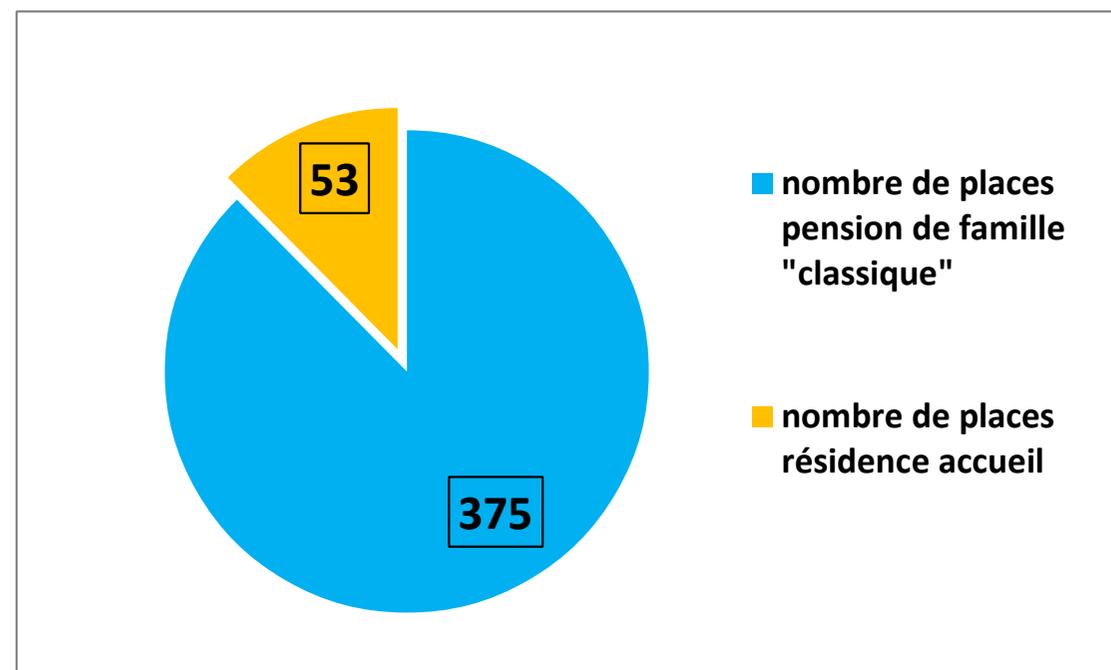
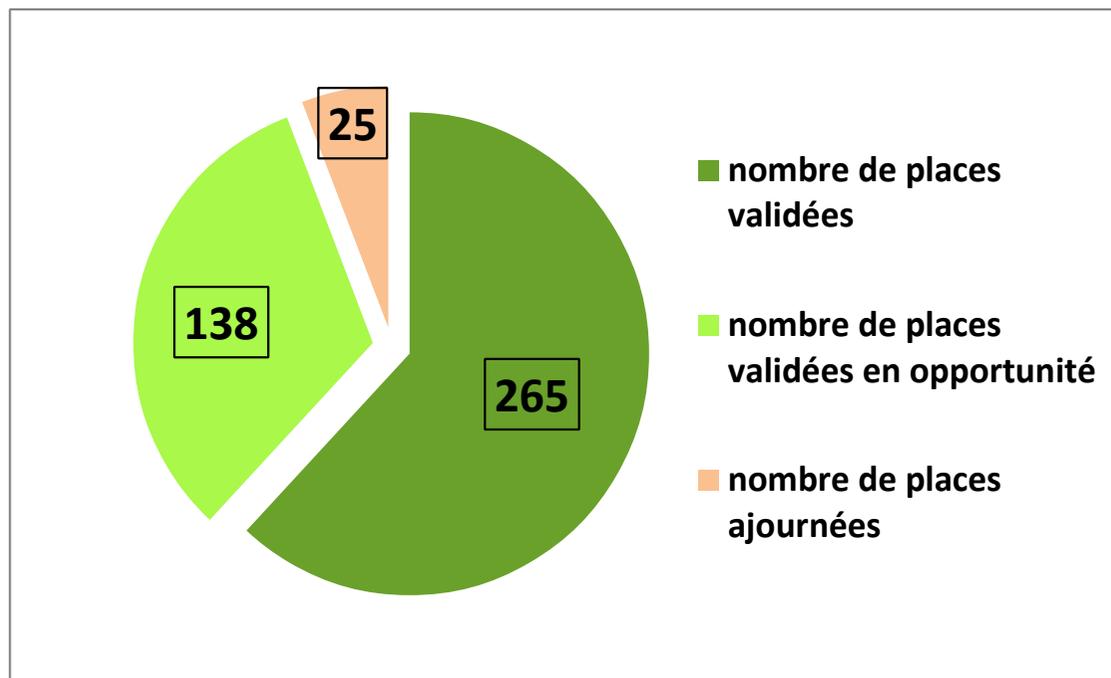
94 % des places validées en opportunité ou définitivement

## Les caractéristiques des projets en 2020

19 projets de création

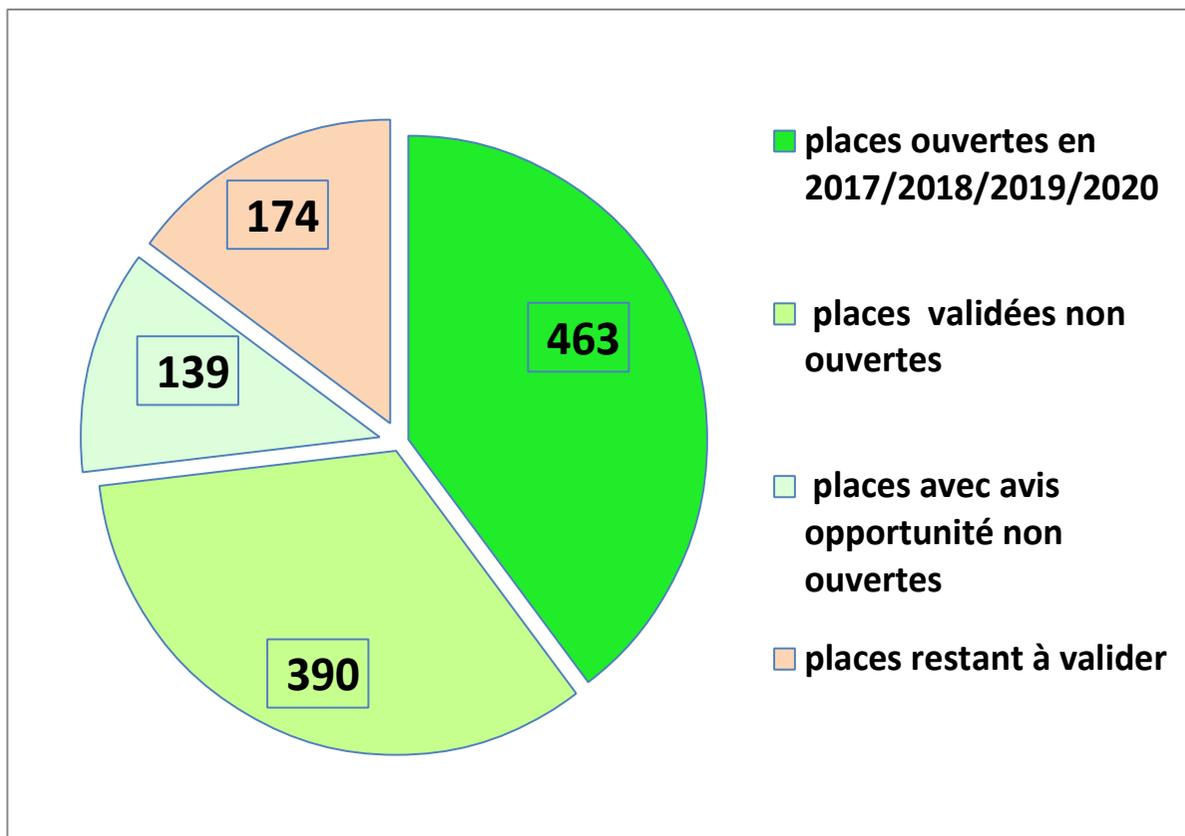
16 projets de pension de famille et 3 projets de résidence accueil

A l'échelle du plan 2017-2022, 30 % des places programmées sont néanmoins prévues en résidence accueil



## Au niveau régional, à l'échelle du plan 2017-2022 :

- un développement effectif et soutenu des projets
- une atteinte de l'objectif en termes de décisions favorables du comité régional
- une option de surbooking pour sécuriser l'atteinte de l'objectif fixé en termes d'ouverture compte tenu des retards inhérents à la complexité de montage et de mise en œuvre des structures



→ **100 % des places à ouvrir (992/996) ont reçu une décision favorable** du comité régional (opportunité et validation)

La moitié de ces places est ouverte (463 places/47%)

→ **17 % de places supplémentaires à la programmation initiale** restent à présenter au comité régional (170 places/ 9 projets) pour sécuriser l'atteinte de l'objectif avant fin 2022 compte tenu des ouvertures prévues de 1 à 3 ans après la validation et qui accusent souvent des retards

## Au niveau départemental, à l'échelle du plan 2017-2022

source Programmation départementales DDI janvier 2021	objectifs 2017/2022 (ajustés 2019)	nombre de places prévues en programmation avec surbooking	places ouvertes en 2017/2018/2019/ 2020	places validées non ouvertes	places avec avis opportunité non ouvertes	places restant à valider
Ain	51	76	-	24	52	
Allier	61	61	20	15		26
Ardèche	41	53	26	15		12
Cantal	6	18	-	6		12
Drôme	56	85	13	24	24	24
Isère	203	148	35	113		
Loire	82	82	34	23		25
Haute-Loire	8	8	8	-		
Puy-de-Dôme	145	146	18	78	25	25
Rhône	252	348	218	92	38	
Savoie	29	54	29	-		25
Haute-Savoie	62	87	62	-		25
<b>TOTAL REGIONAL</b>	<b>996</b>	<b>1 166</b>	<b>463</b>	<b>390</b>	<b>139</b>	<b>174</b>

## Des projets déjà positionnés en ouverture 2023

- 2 projets (Isère et Rhône) déjà validés par le comité et décalés en ouverture à 2023

Les projets avec une ouverture prévue en 2022 et décalés sur 2023 seront aussi à financer en fonctionnement à leur ouverture

## Et des projets potentiels identifiés pour 2023 et après

- 11 projets potentiels (Isère, Loire, Ain, Haute Loire) pour 260 places

à valider par le comité dès 2021 et 2022 dans le cadre des objectifs PLAI mais avec l'assurance des financements de fonctionnement

La DREAL précise que les projets présentés en comité doivent donner des détails quant à la maîtrise foncière. Il ne s'agit pas forcément de disposer de l'acte de vente, mais des éléments qui montrent que le foncier est bien identifié et qu'il n'y a pas de frein à son acquisition (importance de l'avis des communes notamment). Nathalie DOMENACH de SOLIHA souhaite clarifier précisément ce point.

Pierre NAVALES rappelle qu'il faut éviter de produire des chambres individuelles et que les projets doivent faire apparaître les montants des redevances (la distinction loyer / charges ne lui semble pas nécessaire).

## Focus sur les financements de fonctionnement - P177

Le coût par place par jour est revalorisé de 16 à **18 € à partir de 2021**

L'ouverture des 46 places supplémentaires en 2020 porte

le parc régional à 2020 places pour 99 structures

avec un budget régional de fonctionnement annuel 2021 à 13,3 M€

- 79 pensions de famille et 20 résidences accueil
  - 20 places en moyenne par structure
  - 135 000 € en moyenne par structure

# Focus sur les financements de l'investissement - crédits FNAP

## Retour sur 2020

Objectif régional 2020 : 216 logements en pensions de famille financés en PLAI

Résultat 2020 : 189 PLAI pensions de famille dont 68 en PLAI adaptés

## Programmation 2021

Objectif régional 2021 : 190 logements en pensions de famille financés en PLAI

Perspectives 2021 à début janvier : 111 PLAI dont 70 en PLAI adaptés

**=> enjeu d'accélérer le montage des opérations restant à financer en PLAI en vue d'une ouverture en 2022**

Patrick CHASSIGNET (FAP) demande s'il y a eu des validations de projets mixtes résidence accueil / pension de famille. La DRD en signale plusieurs.

Fabienne HIRTZ (Santé mentale France) rappelle qu'il faut bien faire la distinction entre la résidence accueil et la pension de famille où les publics accueillis sont différents. Elle questionne sur le devenir des établissements mixtes sur le long terme. Le résident d'une résidence accueil a besoin de se reconnecter par des activités partagées avec des pairs-aidants.

Un résident de la PF de Voiron s'interroge sur la pertinence d'isoler des résidents qui ont des problèmes psy.

**Une présentation orale est faite par la DRDCS sur la révision du comité et des modalités qui seront actualisées dans le règlement de fonctionnement du comité de validation**

## **Présentation de la FAP sur le travail d'évaluation des pensions de famille (cf supports de présentation)**

**Evaluer la pertinence du projet social d'une Pension de famille et l'impact des actions menées sur la situation et la vie des habitants, co-construction et mise en œuvre d'une démarche présentée par la Fondation Abbé Pierre et par des pensions de famille de la région.**

Bernadette BOUCHET de la DDCSPP 07 sollicite la communication des documents produits dans le cadre de l'étude et indique que l'Ardèche a entrepris de conduire une démarche participative sur le fonctionnement des pensions de famille.

La FAP souligne qu'il est important que les habitants ne soient pas uniquement sollicités pour donner un avis, mais puissent avoir une fonction d'expert dans les démarches

Pierre NAVALES indique que l'UNAF0 avait réalisé un outils d'auto-évaluation et précise qu'une réflexion collective serait à conduire dans le cadre d'une démarche qualité.

La DDCS 38 suggère un partage de la démarche dans le cadre de la semaine nationale des pensions de famille.

La FAS propose aussi qu'un débat puisse avoir lieu sur les projets mixtes de résidence accueil / pensions de famille, dans la mesure où les points de vue divergent sur le sujet.

## Discussion sur la semaine nationale des pensions de famille

Prévue en 2020 et reportée en 2021 : quel est le point de vue des DD et opérateurs ?

Pour la DDCS 38, la présentation Relais Ozanam/Oiseau Bleu pourrait être présentée dans ce cadre, plus largement qu'au sein de la région.

F.SILVENTES (FAS) manifeste l'intérêt des réseaux pour décliner cette semaine au niveau régional.

Il est suggéré la mise en place dans ce cadre, avec contributions multiples, et un appui de l'administration centrale.

## Suite investissement

En outre, doublement en 2021 des objectifs PLAI adaptés au niveau national, cohérents avec les mesures de lutte contre la pauvreté (avec une enveloppe de 53,86 M€).

Pour la région, objectif de 462 PLAI adaptés en 2021 pour une enveloppe de 5,79 M€.

### Focus mobilisation des financements PLAI adaptés

Pour mémoire, évolution et simplification du document-cadre PLAI adaptés en juillet 2020 avec la possibilité de revaloriser les loyers plafonds, dans les conditions de droit de commun.

Deux groupes de travail régionaux en 2021 sur PLAI adaptés :

- l'appropriation et la communication sur le produit PLAI adaptés
- le suivi des opérations

Bilan PLAI adaptés 2020 : 2057 PLAI adaptés financés au niveau national,  
dont 284 en Auvergne-Rhône-Alpes  
dont 68 en pensions de famille et 100 en résidences sociales.

# L'instruction des dossiers

# **Une meilleure complétude des dossiers présentés aux DDCS/PP et au comité**

## **1/3 des décisions accompagné de points de vigilance ou de recommandations**

Sur les 25 présentations de dossiers en 2020 :

- 5 dossiers ont fait l'objet de 6 demandes de compléments au niveau régional (17 et 28 en 2019)
- 9 décisions ont été assorties de 22 recommandations ou de points de vigilance (9 et 14 en 2019)

## **Les points mentionnés / foncier, investissement, travaux et redevances**

- bien identifier la typologie des logements entre T1, T1', T1 bis et T2 ;
- être vigilant quant aux montants des charges en fonction de la surface des logements et les montants d'amortissement pour le mobilier ;
- s'assurer de la conformité du montant des redevances à appliquer en fonction du conventionnement APL et indiquer le détail loyer / charges / prestations ;
- présenter un calendrier de la programmation des travaux de construction ou de réhabilitation ;
- justifier de la maîtrise du foncier (notamment lors de projets montés avec bail à réhabilitation) pour la présentation des dossier en avis en opportunité notamment.

## **Les points mentionnés / orientation SIAO et relogement**

- 100 % des orientations vers la PF faites par le SIAO, y compris dans les cas de transformation de RS pour les personnes déjà logées
- une nécessaire lisibilité entre orientation, admission, attribution
- une attention et un suivi rigoureux du relogement des ménages occupants

## **Les points mentionnés / règlement intérieur**

- adéquation avec les caractéristiques des logements en pension de famille (mention de chambre individuelle non conforme dans une PF).
- RI document lié au statut de résident et pas à priori à celui de personne accompagnée
- les droits de visite et d'hébergement ne peuvent être interdits

## Les points mentionnés / Résidence Accueil et conventions

- Présentation des conventions de partenariat entre l'association, le secteur psychiatrique et un SAVS ou un SAMSAH implanté à proximité (si existant), obligatoires pour l'ouverture et le fonctionnement d'une résidence accueil.
- A plusieurs reprises, le comité a aussi pu constater que des projets visant un public correspondant en tout ou grande partie à une résidence accueil ne donnait pas lieu à une validation de ce type de structure

## Les points mentionnés / budget de fonctionnement et hôtes

- Une présentation complète du budget donnant à voir le fonctionnement global de la structure, le détail des coûts par poste, les coûts de personnel...
- La subvention P177 doit être majoritairement consacrée à la fonction de l'hôte ainsi qu'à l'animation
- Une attention à porter à la pérennité de cofinancements annoncés

# Présentation des sujets qui ont fait l'objet de demandes de compléments ou de points de vigilance

2020 – 25 présentations	Compléments demandés pour 5 projets	Points de vigilance et recommandations émis dans 9 décisions
Projet immobilier, investissement, redevances	1	5
Échéancier des travaux	1	4
Règlement intérieur (hébergement tiers, accompagnement des personnes)	1	3
Orientation SIAO (dont résidents RS)		2
Relogement de locataires présents		2
Budget prévisionnel fonctionnement	2	1
Conventionnement résidence accueil à fournir		2
et une préconisation de montage RA compte tenu du projet		1
Hôtes (poste)		2
Accord formalisé de la collectivité suite élection	1	

# Focus sur les supports harmonisés à utiliser pour le dépôt et l'instruction des dossiers

## Pour les porteurs de projet

- **trame de présentation** pour la rédaction **du projet** en opportunité, à actualiser et à compléter pour la validation
- **liste des documents à fournir** pour l'avis en opportunité, puis pour la validation

## Pour les services instructeurs

- **fiche d'instruction** basée sur la trame de présentation harmonisée d'un projet et **avis**

Ces supports sont

- annexés au règlement de fonctionnement du comité régional
- accessibles sur le site internet « pension de famille »

# Focus sur les supports harmonisés à utiliser pour le suivi et l'ouverture de la PF

- A partir de l'avis en opportunité et jusqu'à l'ouverture :

## **Annexe 2 : TRAME de SIGNALEMENT « retard de mise en œuvre »**

le porteur de projet doit informer systématiquement la DDCS/PP, la DDT et le comité régional de tout aléa impactant la date d'ouverture

- A l'ouverture :

## **Annexe 3 : TRAME de SIGNALEMENT « ouverture des places validées »**

déclaration officielle mentionnant la date d'ouverture pour la délégation de crédit de fonctionnement

Ces supports sont

- annexés au règlement de fonctionnement du comité régional
- accessibles sur le site internet « pension de famille »

**Évaluer la pertinence du projet social d'une pension de famille et l'impact des actions menées sur la situation et la vie des habitants, co-construction et mise en œuvre d'une démarche**

**Présentation**

- *de la démarche d'accompagnement des acteurs du réseau des Pensions de famille de la Fondation Abbé Pierre par*

**Patrick CHASSIGNET**                      *Responsable du secteur de la Rue au Logement*  
**Benjamin HATSERIAN**                      *Chargé de Mission Pension de famille*

- *et de la mise en œuvre de la démarche d'évaluation par les acteurs de la pension de famille Le Pari à Voiron - association Le relais Ozanam - et de la Pension de famille à Grenoble, association l'Oiseau Bleu :*

**Laure BAYOT**                                      *Cheffe de service*  
**Charlotte DOUBOVETZKY**                      *Chargée mission*  
**Michel GENTIL**                                      *Habitant de la Pension le pari – Voiron*

## En conclusion et perspectives : échanges et axes de travail

Les participants remercient vivement les intervenants du Relais Ozanam, de l'Oiseau bleu et de la Fondation Abbé Pierre pour leur présentation

Elle a permis de redonner du sens à l'action.

La participation des habitants des pensions de famille à cette démarche est notamment soulignée par la DDCS de l'Ardèche qui a engagé aussi cette dynamique et qui trouve un appui par cette expérience

La FAP souligne qu'il est en effet important que les habitants ne soient pas uniquement sollicités pour donner un avis, mais puissent avoir une fonction d'expert dans les démarches

UNAFO mentionne qu'une réflexion collective serait effectivement à mener en terme d'évaluation et/ou de démarche qualité. Il indique qu'une refonte des évaluations externes et internes est en cours et qu'un appel à contribution a été fait et est accessible par l'UNIOPS.

La DDCS de l'Isère mentionne que cette démarche et sa présentation pourrait être partagée dans le cadre de la semaine nationale des pensions de famille, plus largement au-delà de la région.

## suite

La Fédération des acteurs de la solidarité renouvelle, comme au comité de l'année dernière, l'intérêt de développer cette semaine en réseau.

Il propose aussi que le débat entre pension de famille et/ou résidence accueil puisse y être mis en réflexion. En effet chaque année s'installe un échange de points de vue divergents au cours du comité.

Pour exemples :

- plusieurs projets mixtes avec une partie pension de famille et une partie résidence accueil ont été présentés et validés par le comité cette année. La Fondation Abbé Pierre accompagne pour sa part ce type de projet.
- La fédération des acteurs de la solidarité relève que la plupart des pensions de famille accueillent de fait un public très mixte et dont une grande partie est en situation de handicap psychique. Cela pourrait amener à requalifier une partie des pensions de famille existante en résidence accueil ou pour partie en résidence accueil.
- Santé Mentale France identifie pour sa part une grande spécificité de la résidence accueil en termes de publics en difficulté psychiatrique, qui bénéficient de programme de soins et qui de fait nécessitent un accompagnement et un encadrement très renforcés.
- Cette modalité de structure spécifique n'est pas partagée par le résident de la pension de famille de Voiron dans la mesure où cela revient à isoler les personnes souffrant de handicap psychique qui ne peuvent plus dans ce cas bénéficier de l'entraide d'autres habitants, comme cela est possible dans une pension de famille mixte.

En ce qui concerne la mise en place de la semaine nationale les pensions de famille celle-ci serait possible avant l'été dans la mesure où les outils ont évolués en lien avec la crise sanitaire. Il serait en effet possible d'envisager son organisation en mobilisant à l'échelle nationale des outils de type Webinaire en lien avec les collectivités pour développer cette connaissance et promotion des pensions de famille

## Des documents ressources

**accessibles par le lien :**

<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article1344>

**dont :**

- **Le guide pour l'élaboration du règlement intérieur**
- **La fiche de bonnes pratiques « conditions de financement de l'investissement pour les projets de pensions de famille**
- **Le guide national des pensions de famille**

**Et plus largement, mise à jour en 2020 du guide des dispositifs d'hébergement et de logement accompagné.**

**Celui-ci se présente sous la forme de fiches et est disponible sur le site du CEREMA sous le lien suivant :**

<http://outil2amenagement.cerema.fr/pratique-le-guide-des-dispositifs-d-hebergement-et-a2102.html>

## Pièces qui seront jointes au compte rendu :

**Annexe 1** – *FAP Evaluation PF*

**Annexe 2** – *FAP la Fonction et le rôle des Hôtes PF*

**Annexe 3** – *Relais Ozanam Oiseau Bleu Evaluation interne PF*

**Annexe 4** - Règlement de fonctionnement du comité régional de validation et de suivi des pensions de famille/résidences accueil actualisé en janvier 2021

**Annexe 5** – 2019 PF Liste des pensions de familles ouvertes en Auvergne-Rhône-Alpes

Ces documents sont disponibles sur les sites des directions régionales: <http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article1344>

**Contacts :** [drdjscs-ara-accueil-hebergement-insertion@jscs.gouv.fr](mailto:drdjscs-ara-accueil-hebergement-insertion@jscs.gouv.fr)

**Direction régionale et départementale de la cohésion sociale**

**Pôle Social Régional**

**Service Accompagnement Hébergement Insertion**

**Correspondantes : Fabienne LEFEVRE-WEISHARD - Christine PIGUILLEM**

**DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

**Service Habitat construction ville durable / Pôle parc public et politiques sociales du logement / équipe politiques sociales du logement**

**Correspondants : Lydie BOSC - Frédéric MONNET**

Direction régionale et départementale de la cohésion sociale (DRDCS)

**Siège** : 245 rue Garibaldi - 69422 Lyon cedex 03 - Standard : 04 78 60 40 40

**Site Clermont-Ferrand** : Cité administrative, 2 rue Pélissier - 63034 Clermont-Ferrand cedex 1

**Site Rhône** : 33 rue Moncey - 69421 Lyon cedex 03

[www.auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr)

